

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 09 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD.

**Absent excusé** : -

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 10 – votants : 10

### DELIBERATION 8-15032022-1 DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL

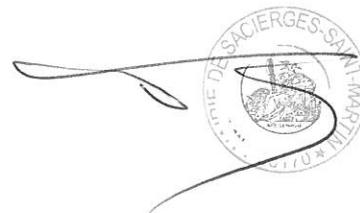
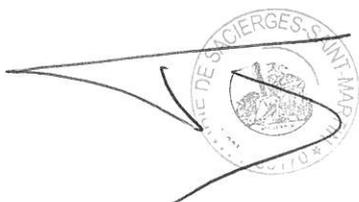
Le maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Guilbaud, notaire à Saint Benoit du Sault, reçue le 10 mars 2022, concernant la vente d'un bien situé Rue des Orchidées, Chéniers, Sacierges Saint Martin, parcelles cadastrées E N°1312 et 2219 pour un montant de cinq mille euros (5 000 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat du bien désigné ci-dessus.
- CHARGE le Maire à faire connaître la présente décision au notaire.

Le 16 mars 2022  
Le Maire,  
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 22 mars 2022  
Publié, affiché ou notifié le 22 mars 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Indre  
Arrondissement de Le Blanc  
Canton de Saint Gaultier

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 09 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD.

**Absent excusé** : -

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 10 – votants : 10

### DELIBERATION 9-15032022-2 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SATESE

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE) du Département de l'Indre pour le suivi de la station d'épuration de Chéniers.

Le Département de l'Indre, dans le cadre d'un groupement de commande dont il est le coordonnateur, vient de renouveler les marchés de prestation de service pour assurer cette mission.

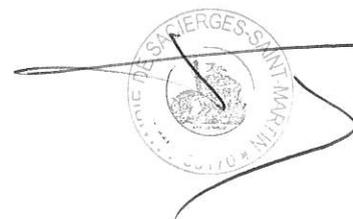
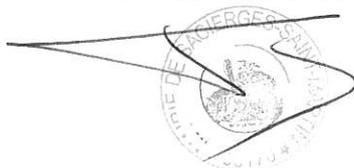
En application de l'article L 3232-1-1 et R 3232-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, cette adhésion doit être formalisée par une nouvelle convention avec le Département de l'Indre pour les quatre prochaines années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la convention,
- autorise le maire à signer la convention.

Le 16 mars 2022  
Le Maire,  
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 22 mars 2022  
Publié, affiché ou notifié le 22 mars 2022



## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 09 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD.

**Absent excusé** : -

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 10 – votants : 10

### DELIBERATION 10-15032022-3 PROJET FAR ÉQUIPEMENT RURAL

Le maire présente des dossiers d'investissements 2022 pour lesquels il propose de solliciter le Département, via le Fonds d'action rurale, section équipement, pour financer les projets. Il s'agit de travaux d'aménagement au cimetière, d'acquisition de matériels au service technique, et du remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie.

Après examen des devis présentés, le conseil municipal approuve les projets ci-dessous :

	Montant HT	FAR 1 part	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
DELAUNE	3 622,00 €		3 622,00 €	724,40 €	<b>4 346,40 €</b>	4 346,40 €
			- €	- €	- €	- €
JAROISSAT	1 053,33 €		1 053,33 €	210,67 €	<b>1 264,00 €</b>	1 264,00 €
HUMEZ GROUPE	2 650,00 €		2 650,00 €	530,00 €	<b>3 180,00 €</b>	3 180,00 €
			- €	- €	- €	- €
CERIG	2 077,00 €		2 077,00 €	415,40 €	<b>2 492,40 €</b>	2 492,40 €
			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>9 402,33 €</b>	<b>6 075,00 €</b>	<b>3 327,33 €</b>	<b>1 880,47 €</b>	<b>5 207,80 €</b>	<b>11 282,80 €</b>

Le conseil municipal approuve le plan de financement présenté, charge le maire de demander le FAR équipement et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Le 16 mars 2022  
Le Maire,  
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 14 avril 2022  
Publié, affiché ou notifié le 14 avril 2022

